



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
23 novembre 2015
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2016
25-29 janvier 2016, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

Descriptif de programme de pays pour l' Iraq (2016-2020)

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	8
IV. Suivi et évaluation.....	9
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Iraq (2016-2020).....	11



I. Considérations générales

1. L'État iraquien a connu de longues périodes de dictature et de guerre qui l'ont affaibli. Après le renversement du régime baasiste en 2003, une intervention militaire internationale et une insurrection armée sont venues fracturer le pays selon des lignes religieuses, ethniques et géographiques. En janvier 2014, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) s'est ensuite emparé de vastes zones de la province d'Al Anbar, précipitant le déplacement de plus d'un million de civils. La situation s'est encore détériorée en juin 2014 lorsque l'EIIL a envahi Mossoul, la deuxième ville du pays, et s'est emparé de larges pans de territoire de Salah ad Din (notamment sa capitale Tikrit) et de certaines zones de Diyala, autant de gouvernorats à majorité sunnite où vivent d'importantes minorités. Plus de 3 millions¹ de personnes ont été déplacées au sein du territoire iraquien, dont plus de 1 million ont trouvé refuge dans la région du Kurdistan, relativement stable depuis 1991. D'importants progrès ont été réalisés en matière de développement ces vingt dernières années, et le gouvernement régional du Kurdistan a mis au point l'ambitieux programme « Horizon 2020 » pour les consolider.

2. De manière générale, plusieurs éléments montrent que l'Iraq n'a pas achevé sa transition d'État centralisé à un régime véritablement démocratique : le Gouvernement a perdu le contrôle de larges zones pendant de longues périodes; l'insécurité et la violence sont omniprésentes, notamment la violence sexuelle et sexiste, qui a entraîné la mort de plus de 14 000 femmes depuis 2003²; les démarches liées à l'adoption et à l'application de réformes primordiales sont lentes; certains services de base (dans les domaines social et économique et en matière de maintien de l'ordre) sont difficiles d'accès, ne couvrent pas l'ensemble du territoire et sont de piètre qualité; on assiste à des déplacements massifs de population et l'on constate une grande défiance vis-à-vis des institutions.

3. La corruption endémique³, qui siphonne les fonds consacrés aux mesures prioritaires en matière de développement et de sécurité, et la mauvaise gestion des biens et ressources du pays font partie des causes profondes du problème. La répartition des revenus pétroliers et du budget national en fonction des affinités politiques a donné lieu à des systèmes de distribution des biens et services inéquitables, qui hiérarchisent mal les priorités et sont paralysés par des capacités et des ressources chroniquement inadéquates. La guerre et les destructions ont été prolongées par l'incapacité de l'État de régler le conflit à sa source, une situation aggravée par des mesures excluant certains groupes de population, un système de quotas religieux et l'« épuration » des minorités ethniques ou religieuses dans plusieurs provinces.

4. Ces difficultés trouvent leurs racines dans de nombreux problèmes structurels interdépendants au niveau local, au niveau des gouvernorats et au niveau national. On peut notamment citer la complexité des jeux politiques régionaux; le système de

¹ Matrice de suivi des déplacements de l'Organisation internationale pour les migrations, août 2015 (file:///Users/Andrew/Downloads/20150811_IOM_DTM_RoundXXVI_Report_August2015.pdf).

² *No Place to Turn: Violence against women in the Iraq conflict*, Ceasefire Centre for Civilian Rights et Groupement pour les droits des minorités, février 2015; <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/ceasefire-report-no-place-to-turn.pdf>.

³ Fiche pays de Transparency International sur l'Iraq, mars 2015 : http://www.transparency.org/files/content/corruptionqas/Country_profile_Iraq_2015.pdf.

scrutin majoritaire; un gouvernement très centralisé qui limite les initiatives de la société civile et sa participation aux prises de décisions; un appareil judiciaire défaillant; l'érosion du tissu social, qui fait que de larges segments de population se retrouvent exclus des institutions et de la vie politique. Par ailleurs, la dépendance vis-à-vis d'un produit unique a créé une économie de rente dominée par le secteur pétrolier. Le fait que plus de 90 % des recettes budgétaires et 80 % des recettes en devises⁴ proviennent de ce secteur rend l'Iraq vulnérable aux chocs pétroliers et freine l'émergence d'un secteur privé solide et, partant, la création d'emplois pour une population jeune en forte croissance démographique. Par ailleurs, si rien n'est fait, les risques de catastrophe liés à la pénurie d'eau⁵ et à la situation du barrage de Mossoul⁶ pourraient avoir de graves conséquences.

5. Pour aider l'Iraq à devenir une véritable démocratie, lors du précédent cycle de programmation le PNUD s'est concentré sur cinq grands axes : a) l'appui au Parlement et à la société civile; b) l'état de droit; c) l'instauration d'institutions responsables et transparentes; d) un développement durable sur les plans économique et environnemental et profitant à tous; e) l'appui au secteur privé.

6. L'une des principales réalisations du précédent cycle de programmation en matière de gouvernance est la facilitation de l'organisation par la Haute Commission électorale indépendante, en 2014, d'élections parlementaires et régionales considérées par les observateurs indépendants⁷ comme relativement équitables et transparentes. Environ 12,6 millions d'Iraqiens se sont rendus dans les 2 667 bureaux de vote (on a relevé 62 % de participation pour les élections parlementaires et 76 % pour les élections des conseils de gouvernorat dans la Région du Kurdistan⁸). Le groupe de la problématique hommes-femmes créé par la commission électorale avec l'aide du PNUD a organisé des campagnes de sensibilisation spécifiquement destinées aux femmes qui ont permis de renforcer leur participation. Le PNUD a aidé le Parlement à professionnaliser son secrétariat et les commissions parlementaires⁹, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des femmes parlementaires¹⁰. La collaboration du PNUD avec le Parlement a fortement contribué à renforcer la participation citoyenne grâce à la participation de la société civile aux travaux des organes législatifs. Un investissement supplémentaire dans les organisations de la société civile leur a permis de mettre au point des programmes nationaux pour les droits fondamentaux, la lutte contre la corruption et la problématique hommes-femmes, aidant ainsi la société civile à jouer un rôle plus actif¹¹. Le PNUD a également aidé la Commission de l'intégrité à fonder l'Académie de lutte contre la corruption. Plus de 34 000

⁴ Fiche pays du World Factbook de la CIA (<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/iz.html>).

⁵ <http://www.iraqicivilsociety.org/archives/4692>.

⁶ <https://watersecurity.wordpress.com/2015/05/10/isis-and-water-security-threats>.

⁷ Rapport de la mission d'observation électorale (<http://www.unpo.org/downloads/954.pdf>).

⁸ Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2110 (2013) (S/2014/485).

⁹ <http://www.iq.undp.org/content/iraq/en/home/presscenter/pressreleases/2014/11/16/workshop-to-support-the-iraqi-parliament-on-the-management-revision-and-the-analysis-of-the-of-the-national-budget.html>.

¹⁰ <http://www.iq.undp.org/content/iraq/en/home/presscenter/articles/2013/05/16/ensuring-their-voices-are-heard-the-struggle-of-female-parliamentarians.html>.

¹¹ <http://www.iq.undp.org/content/iraq/en/home/presscenter/articles/2013/05/01/undp-provides-grants-to-iraqi-civil-society-organisations.html>.

fonctionnaires ont été formés à repérer et à dénoncer la corruption dans le cadre des prestations de service. En 2014, pour faire avancer la décentralisation, le PNUD a contribué à l'élaboration de 11 plans provinciaux pluriannuels inaugurant une nouvelle méthodologie de planification décentralisée.

7. En ce qui concerne la violence sexuelle et sexiste, l'une des principales réalisations du PNUD a été la création de groupes consacrés à la protection de la famille et à l'aide juridique¹² aux niveaux national et régional, qui ont aidé plus de 15 000 personnes.

8. Face à la crise, le PNUD a lancé des initiatives de microentreprises à l'intention d'environ 40 000 réfugiés et membres des communautés d'accueil, y compris des veuves, des personnes handicapées et des femmes chefs de famille. Face à l'escalade des conflits en Syrie et en Iraq, il a inauguré un mécanisme local en faveur de modes de subsistance durables et du relèvement, qui a bénéficié de manière directe à environ 15 000 personnes¹³. Pour coordonner et gérer l'ensemble des réactions aux situations de crise, une coopération a été établie avec le secrétariat du Conseil des ministres iraquien aux fins de la création du Centre commun de coordination et de suivi¹⁴ et avec le gouvernement régional du Kurdistan aux fins de la création du Centre mixte de coordination pour la gestion des crises¹⁵. Grâce au concours que le PNUD apporte au renforcement des capacités, ces organes de gestion de crise et de coordination collaborent avec leurs homologues respectifs, notamment l'Organisation des Nations Unies.

9. Sur le plan politique, le PNUD a fourni des services consultatifs pour l'élaboration de la loi n°21 sur la décentralisation et pour la mise au point de la réforme de la gouvernance locale, des lois sur l'aide juridique et la protection, de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, de la stratégie nationale de sécurité, de la stratégie de réduction des risques de catastrophe, de la stratégie et du plan d'action nationaux pour l'environnement, et de la stratégie de développement du secteur privé – autant d'éléments essentiels à l'instauration de conditions propices au développement.

10. Les conclusions de l'évaluation des résultats des activités de développement réalisée en 2013¹⁶ montrent comment le PNUD a contribué à renforcer les mesures, les lois et les capacités institutionnelles, ainsi qu'à rétablir les services publics et les infrastructures à mesure que l'Iraq sortait de la crise de 2005-2007. L'évaluation soulignait également que, lors de la conception des programmes, il aurait pu être davantage tenu compte des difficultés d'exécution et que les modèles et méthodes de programmation du PNUD, en particulier dans le domaine de la gouvernance, n'étaient pas suffisamment adaptés à la situation et à la culture locales. Le fait que les programmes soient pilotés depuis l'étranger a par ailleurs limité les échanges

¹² <http://www.iq.undp.org/content/iraq/en/home/presscenter/articles/2013/09/26/building-the-capacity-of-iraq-s-family-protection-units.html>.

¹³ <http://reliefweb.int/report/iraq/one-year-after-mosuls-fall-iraqs-worsening-displacement-crisis>.

¹⁴ <http://www.basnews.com/en/news/2015/07/26/new-partnership-to-support-humanitarian-coordination-in-iraq/>.

¹⁵ <http://www.iq.undp.org/content/iraq/en/home/presscenter/pressreleases/2015/05/17/first-ever-crisis-coordination-and-disaster-preparedness-centre-in-kurdistan.html>.

¹⁶ Évaluation des résultats des activités de développement en Iraq : <http://web.undp.org/evaluation/evaluations/adr/iraq.shtml>.

avec les partenaires nationaux et les lieux d'exécution des projets, au détriment des contributions aux programmes.

11. Le bureau de pays du PNUD a par conséquent été transféré de Jordanie à Bagdad en janvier 2014, il a étendu sa présence sur le territoire iraquien en ouvrant un pôle opérationnel et un bureau de programmation à Erbil, et des bureaux de programme à Bassora et à Karbala et prévoit d'ouvrir une nouvelle antenne à Kirkouk. Le bureau de pays a échafaudé des interventions visant à ce que les avancées réalisées en matière de développement soient soutenues par les politiques générales et par un arsenal législatif adéquat, ainsi que par une collaboration plus étroite avec les acteurs provinciaux afin que les capacités nécessaires à la planification, à la budgétisation et à l'exécution des programmes de développement soient en place. Le PNUD a passé des accords avec les gouvernorats de Bassora et de Karbala au sujet de l'appui à l'exécution des budgets et aux programmes de développement.

12. Le Premier Ministre a demandé officiellement au PNUD d'appuyer la mise en œuvre du schéma directeur relatif aux programmes gouvernementaux 2014-2018 ainsi que les récentes réformes destinées à lutter contre la corruption. Les organismes des Nations Unies sont en train d'adapter leur action en révisant le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2015-2019. Une mission d'évaluation stratégique déployée en avril 2015 a recommandé de donner la priorité, entre autres, à la réconciliation (coordonnée par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq), à l'état de droit, aux droits de l'homme, à la réforme du secteur de la sécurité et à la stabilisation et au redressement des zones libérées du joug de l'EIL.

13. En s'appuyant sur ces recommandations, sur une analyse des travaux réalisés lors du précédent cycle de programmation et sur l'évolution de la situation en Iraq, le PNUD a mis au point une stratégie de consolidation de la transition iraquienne. Les orientations préconisées pour la programmation sont les suivantes : a) donner un cadre aux droits, à la paix et à la stabilité en réformant les institutions; b) améliorer la fourniture de biens et services publics par une réforme administrative et budgétaire et par un transfert de compétences du Gouvernement national vers les gouvernorats; c) ressouder les communautés locales en intervenant directement pour stabiliser les régions récemment libérées, en amont des rapatriements et du redressement. Ces choix tiennent compte des priorités nationales, de l'utilité propre et des partenariats stratégiques. La mise en œuvre de ces initiatives devrait contribuer à renforcer la paix sociale, la transparence, la responsabilité des institutions et la démocratie en général. Comme indiqué ci-dessus, les enseignements tirés de l'expérience mis en avant dans l'évaluation des résultats des activités de développement en Iraq, ainsi que l'expérience générale du PNUD dans ces domaines joueront un rôle central dans la définition des activités. Le PNUD va également coordonner ses activités en étroite collaboration avec la Mission d'assistance et l'équipe de pays des Nations Unies.

II. Priorités du programme et partenariats

14. Les trois éléments du programme seront traités de la manière suivante : a) réforme institutionnelle mettant l'accent sur les principales institutions nationales et sur l'ensemble de la population, avec une attention particulière accordée aux femmes et aux filles victimes de violence sexuelle et sexiste; b) transfert de

compétences administratives et budgétaires vers les gouvernorats, en particulier huit d'entre eux; c) aide au rapatriement sûr et librement consenti des personnes déplacées grâce à la stabilisation, à la consolidation de la paix et au relèvement rapide, en donnant la priorité aux plus vulnérables, aux minorités, aux déplacés, aux jeunes, aux femmes et aux familles dirigées par une femme.

15. Compte tenu du statut particulier de la région du Kurdistan, le PNUD va collaborer avec le gouvernement régional pour a) mettre la mise en œuvre du programme « Horizon 2020 » au centre du programme de pays, et b) faire en sorte que l'arrivée de déplacés et de réfugiés et les contraintes budgétaires ne fassent pas régresser la région. Il appuiera les communautés d'accueil et les personnes déplacées afin d'atténuer leurs difficultés et d'alléger le fardeau qui pèse sur le gouvernement régional du Kurdistan, et aidera les gouvernorats de la région du Kurdistan à améliorer leurs systèmes de prestation de services et à renforcer leurs capacités de planification du développement.

La réforme des institutions

16. Le PNUD va aider les institutions chargées de la justice et du maintien de l'ordre au niveau national à devenir plus transparentes et comptables de leur action, notamment en mettant en œuvre la stratégie de sécurité nationale élaborée lors du précédent cycle de programmation. Cet appui consistera à mettre au point un plan d'action pour la réforme du secteur de la sécurité et à améliorer le contrôle démocratique en renforçant les capacités du Comité pour la défense et la sécurité du Conseil des représentants. Certaines activités continueront d'appuyer le Parlement avec l'aide des organisations de la société civile, en encourageant une vie parlementaire inclusive, une réconciliation politique et une justice transitionnelle. En partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, le PNUD va échafauder des initiatives de réforme de la justice et en particulier de la justice pénale, notamment en définissant des critères de recrutement et un programme de formation pour les juges, les procureurs et les policiers.

17. Malgré les défis qui restent à surmonter sur le plan politique, ces réformes sont largement jugées comme capitales et un statu quo engendrerait un sentiment de désillusion. Le PNUD se concentre sur les domaines également mentionnés dans le programme de réformes du Premier Ministre, en mettant particulièrement l'accent sur la lutte contre la corruption en réponse à une demande spécifique dans ce domaine, tout en assistant les bureaux des inspecteurs généraux dans leurs fonctions de surveillance et d'investigation. Dans le cadre du programme de réforme, le PNUD échafaude des procédures et des supports de formation pour un recrutement des hauts fonctionnaires fondé sur le mérite.

La décentralisation des compétences administratives et budgétaires

18. Les efforts du PNUD en faveur d'une véritable décentralisation des compétences administratives et budgétaires sont sous-tendus par ses initiatives conjointes avec la Mission d'assistance visant à favoriser l'application de la loi n° 21 sur les compétences des provinces, qui prévoit le transfert des compétences de huit ministères vers les entités provinciales et la délégation aux gouverneurs de certaines compétences en matière de sécurité. Afin de remédier à certaines frustrations et d'encourager une prestation de services équitable et équilibrée, le

PNUD va aider les autorités fédérales et provinciales à réformer la gestion financière et l'exécution du budget. L'exécution efficace du budget au niveau provincial est considérée comme une mesure importante pour assurer la participation de tous à la vie économique et sociale. Le PNUD a déjà eu l'occasion d'appuyer ce genre d'activités par l'intermédiaire du Programme intégré de modernisation du secteur public¹⁷ et du Programme de modernisation du secteur public au Kurdistan.

19. Le PNUD a renforcé sa présence dans la province de Bassora qui, bien qu'étant le gouvernorat qui produit le plus de pétrole avec un budget annuel de 10 milliards de dollars, montre des signes de profond appauvrissement et affiche un taux d'exécution du budget de 22 % seulement. Pour s'attaquer au problème des structures étatiques trop centralisées et archaïques, en mai 2015 le bureau de pays a signé avec les autorités provinciales l'accord de Bassora qui prévoit la fourniture d'un appui sur le terrain au Gouverneur et au Conseil provincial dans les domaines de la décentralisation, de la gestion des finances publiques et de la planification stratégique, de l'environnement, de la problématique hommes-femmes et du développement du secteur privé¹⁸.

20. Le PNUD va aider d'autres autorités locales à mieux se préparer au transfert de compétences en renforçant leurs capacités d'échafauder des programmes annuels d'investissement et de mettre au point des mesures et procédures de gestion financière pour accélérer l'exécution du budget, notamment dans les domaines prioritaires. Le PNUD collabore en outre avec les autorités provinciales et locales pour instaurer des systèmes de suivi et d'évaluation de l'exécution du budget permettant d'évaluer les résultats par rapport aux dépenses engagées. Il étudiera les différents moyens de faire contribuer les éléments de programme à la réforme économique et au développement du secteur public.

La stabilisation

21. Une importante composante du programme du PNUD consistera à stabiliser les zones libérées du joug de l'EIL (à l'heure actuelle, trois le sont presque totalement : Salah ad Din, Kirkouk et Diyala). Le PNUD aidera le Gouvernement à :

- a) remettre en état les infrastructures locales afin de restaurer les services de base;
- b) renforcer les capacités des autorités locales;
- c) favoriser les modes de subsistance, l'emploi et la formation de revenu;
- d) encourager la réconciliation entre les communautés.

22. Grâce au mécanisme de financement pour la stabilisation immédiate récemment mis en place, le PNUD appuiera les initiatives du Gouvernement visant à assurer la sécurité des personnes déplacées qui vont être rapatriées vers les zones libérées. Toutes les activités seront définies en accord avec le Gouvernement national et les gouverneurs des provinces concernées, en fonction des priorités déterminées avec les acteurs locaux. Sur le plan des orientations comme sur le plan technique, le groupe de travail pour la stabilisation de la Coalition internationale contre l'EIL est l'un des principaux partenaires des efforts de stabilisation. Une étroite coordination avec les autres organismes des Nations Unies partenaires sera

¹⁷ <http://www.iq.undp.org/content/iraq/en/home/presscenter/pressreleases/2014/12/03/support-to-the-iraqi-public-sector-modernization-reaffirmed.html>.

¹⁸ <http://www.iq.undp.org/content/iraq/en/home/presscenter/pressreleases/2015/05/05/the-basra-compact-a-flagship-partnership-to-revive-the-economy-in-southern-iraq.html>.

instaurée. Compte tenu de la nature sensible de la question de la stabilisation et des conditions précaires qui règnent dans bon nombre des zones récemment libérées, les préoccupations liées aux droits de l'homme, à la protection, à la problématique hommes-femmes et à la participation de tous seront prises en compte lors des prises de décisions concernant la hiérarchisation et l'enchaînement des activités.

23. Le PNUD va aider la population en finançant de petites réparations à apporter aux infrastructures publiques essentielles comme les centres de soins, les commissariats, les réseaux hydrauliques et électriques et les bureaux des autorités locales. Il fournira à ces dernières un appui technique en renforçant leurs capacités de faire face aux difficultés. Ces déploiements devraient fournir aux autorités locales les outils administratifs et opérationnels dont elles ont besoin pour prendre en charge les personnes rapatriées et leur fournir des services de base. L'octroi de microcrédits permettra de relancer l'économie locale et de créer des sources de revenus pour les familles réintégrant leur logement. Chaque fois que cela sera possible, le soutien financier sera accordé en priorité aux familles dirigées par une femme et aux jeunes. L'évacuation des déchets solides va créer des emplois rémunérés, en particulier pour les jeunes. Le PNUD va déployer une stratégie de réconciliation centrée sur le renforcement des capacités et sur la mobilisation d'agents locaux influents, notamment les autorités religieuses et tribales, les groupements de jeunesse et les associations féminines, en vue de promouvoir la paix sociale grâce à des formations à la médiation et au dialogue intercommunautaire. Des initiatives similaires seront prises pour favoriser la paix entre les personnes déplacées et les communautés d'accueil.

III. Administration du programme et gestion des risques

24. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux activités du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

25. Le PNUD est conscient de l'incertitude et des risques que le conflit qui touche le pays fait peser sur la bonne exécution du programme proposé. On risque par exemple d'assister à une forte escalade du conflit, à un regain de militarisation, à une relégation au second plan des réformes essentielles ou à leur récupération par des intérêts particuliers, à un blocage partisan ou encore à l'impossibilité de renforcer les capacités des partenaires. Dans ce dernier cas, les principaux risques encourus seraient une réaction trop lente, d'importants mouvements de personnel et des restrictions imposées par les conditions de sécurité.

26. En vue de limiter ces risques, le PNUD se concertera avec les partenaires gouvernementaux et nationaux afin de porter l'adhésion du pays à son maximum, de consolider les bases de la réalisation par des moyens nationaux et d'appliquer des procédures d'agrément rigoureuses pour vérifier les capacités des partenaires, en proposant des solutions le cas échéant. Le personnel recruté sur le plan national sera formé à endosser de plus lourdes responsabilités pour le cas où le personnel recruté

sur le plan international devrait soudainement être évacué. Le PNUD va améliorer la souplesse et la réactivité de sa programmation grâce à des évaluations localisées et à des exercices de surveillance visant à repérer les difficultés le plus en amont possible et aura recourt, le cas échéant, à des procédures accélérées. Ces mesures seront complétées par un nouveau renforcement de la présence du PNUD dans le pays. Erbil est à présent un centre programmatique et opérationnel en plein essor, et les activités ont été élargies à Bassora, qui desservira les gouvernorats du sud, et à Karbala pour les gouvernorats du centre du pays. Pendant la période sur laquelle porte ce programme, un élargissement à Kirkouk est envisagé, si les conditions de sécurité le permettent. Les risques de sécurité et la présence du PNUD seront gérés par l'intermédiaire d'exercices périodiques d'évaluation de l'importance des programmes de manière à mettre en place les arrangements institutionnels appropriés. Ces derniers seront renforcés par des plans de continuité des opérations révisés, une gestion des risques plus collective (avec la Mission d'assistance et l'équipe de pays des Nations Unies) et des attentes mutuelles plus réalistes entre le Gouvernement, la Mission d'assistance, le PNUD, les autres acteurs nationaux et des donateurs. Grâce au transfert des risques via le recours aux agences de recrutement, les experts internationaux nécessaires seront déployés dans les zones à haut risque.

27. Les ressources du programme sont estimées à 235 662 000 dollars, dont environ 7,7 millions de dollars seront issus des ressources ordinaires du PNUD. En outre, 24 millions de dollars d'autres ressources sont déjà budgétisés et garantis pour 2016 et viennent s'ajouter aux 60 millions de dollars qui ont fait l'objet d'engagements fermes. Afin de combler les déficits de financement, le bureau du PNUD en Iraq a mis au point une stratégie de promotion des partenariats et de mobilisation des ressources qui prévoit l'utilisation de sources de financement plus diversifiées et plus fiables et la constitution d'un plus grand réservoir de partenariats stratégiques avec les donateurs habituels et nouveaux, notamment le Gouvernement iraquien. Il a également créé un groupe d'appui à la gestion dédié aux relations avec les donateurs et aux campagnes de communication auprès des partenaires internationaux. La mobilisation des ressources est une question particulièrement délicate, du fait de l'intérêt limité que suscite la question du développement durable en Iraq auprès des donateurs internationaux – même si certains partenaires comme l'Union européenne, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique, en coordination avec l'ONU, ont appelé de leurs vœux la création du fonds d'affectation spéciale pour la stabilisation et la reconstruction de l'Iraq. Le Président et le Ministère de la planification iraquien ont demandé au PNUD de les aider à organiser une conférence des donateurs internationaux visant à la création d'un fonds pour le redressement et la reconstruction. Le récent engagement ferme et écrit du Gouvernement indiquant qu'il souhaitait partager les coûts et participer au financement des activités menées par le PNUD représentait un pas dans la bonne direction.

IV. Suivi et évaluation

28. Conformément à la politique d'évaluation révisée définie en 2015, le PNUD va suivre et évaluer le programme de pays et encouragera l'instauration d'un esprit de travail axé sur les résultats via sa stratégie de programme. Il va donc concevoir, organiser, communiquer, superviser et exécuter les dossiers de projets, ce qui

demandera d'investir dans un plan pluriannuel de recherche appliquée pour tester la pertinence du programme et les hypothèses par rapport aux résultats, en employant des moyens à la fois traditionnels et innovants de collecte des données adaptés aux conditions d'accès restreint.

29. Le PNUD aidera à mettre au point un outil de suivi et d'analyse complet visant au renforcement de capacités nationales qui permettra de relier les programmes de développement nationaux aux objectifs et indicateurs de développement durable par l'intermédiaire de systèmes déjà mis en place avec son aide. Il aidera également le gouvernement fédéral à créer un système de suivi des résultats pour mesurer les avancées des ministères d'exécution en faveur des objectifs de développement nationaux. Une collaboration est en cours avec les organisations non gouvernementales locales et nationales et les agences de développement chapeautées par le Cabinet du Premier Ministre afin de mettre à profit les évaluations et analyses stratégiques, notamment l'analyse des conflits, pour orienter les priorités en matière de stabilisation dans les zones récemment libérées.

30. Le service du PNUD chargé des programmes est composé de six agents recrutés sur le plan national qui surveillent, supervisent et vérifient la qualité des programmes et des projets, et entend allouer au moins 2 % des budgets des programmes et projets au suivi et à l'évaluation. Grâce au système des coordonnateurs résidents, le PNUD va collaborer avec l'équipe de pays et la Mission d'assistance pour suivre les contributions des organismes des Nations Unies apportées par la voie d'une programmation conjointe. Il procédera à un examen du programme de pays à mi-parcours afin de mesurer le chemin parcouru vers les objectifs et d'assurer la prise en compte des priorités du plan de développement national pour l'après-2017.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Iraq (2016-2020)

Priorité ou objectif du pays : Schéma directeur relatif aux programmes gouvernementaux (2014-2018) – Priorité 5 : réforme administrative et financière des institutions publiques

Réalisation 1 énoncée dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : réforme des institutions chargées de la justice et du maintien de l'ordre, qui seront plus transparentes et plus responsables¹⁹

Réalisation correspondante 2 du plan stratégique (tirée du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017) : Il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
<i>Indicateurs</i>				
1.1. Mise en œuvre de la stratégie de sécurité nationale	Système statistique national; Bureau de statistique de la Région du Kurdistan; Groupe conjoint de l'analyse, Iraq; données de la Banque mondiale sur l'Iraq; Enquête socioéconomique menée en 2012 auprès des ménages irakiens; Réseau de partage du savoir sur l'Iraq; premières conclusions des enquêtes de projets; évaluation des résultats	1.1.1. Appui technique en place pour la préparation d'un plan d'exécution de la stratégie de sécurité nationale détaillé	Parlement, secrétariat du Conseil des ministres, Ministère de la planification, Ministère des finances et principaux ministères d'exécution, conseils des gouvernorats, Bureau du Conseiller national pour les questions de sécurité, Conseil national de sécurité, Ministère des sciences et de la technologie, Union européenne, Département d'État américain, Ministère de la planification – Région du Kurdistan, conseils provinciaux, Commission de la fonction publique, Ministère de l'environnement, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile et associations	Ressources ordinaires : 3 456
Niveau de référence : non		<i>Indicateurs</i>		Autres ressources : 64 375
Niveau cible : oui		1.1.1.A. Équipe technique constituée et opérationnelle		
Source : rapports sur la phase II du projet de réforme du secteur de la sécurité		Niveau de référence : non		
Fréquence : annuelle		Niveau cible : oui		
1.2. Création et mise en œuvre du mécanisme de consultation législative pour la société civile	L'utilisation d'autres sources de données sera envisagée avec le Ministère de la planification et d'autres institutions.	Source : rapports de projets		
Niveau de référence : 1		Fréquence : annuelle		
Niveau cible : 3		1.1.2. Propositions sur les normes et mécanismes pour le recrutement et la formation des juges, procureurs et policiers parachevés		
Source : Golfe persique et rapports du projet « Renforcer la gouvernance participative et responsable »		1.1.2.A. État d'avancement des analyses techniques sectorielles (planifiées, engagées, en cours, parachevées)		
Fréquence : annuelle		Niveau de référence : planifiées		
1.3. Mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption		Niveau cible : parachevées		
		Source : rapports de projets		
		Fréquence : annuelle		

¹⁹ Plan-cadre des Nations Unies pour le développement de l'Iraq, 2015-2019, en cours de révision; le présent cadre de résultats et d'allocation des ressources comporte un projet d'énoncé des réalisations pour la nouvelle version du document.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
<p>Niveau de référence : non Niveau cible : oui Source : Commission fédérale de l'intégrité Fréquence : annuelle</p> <p>1.4 : Pourcentage de personnes interrogées jugeant les institutions chargées de la justice et du maintien de l'ordre plus transparentes</p> <p>Niveau de référence : enquête d'opinion à réaliser au cours de la première année du deuxième programme de pays Niveau cible : augmentation de la part des personnes interrogées qui jugent les institutions chargées de la justice et du maintien de l'ordre plus transparentes Source : sondage d'opinion Fréquence : à deux reprises au cours du programme</p> <p>1.5 : Classement de l'Iraq dans l'Indice de perception de la corruption de Transparency International Niveau de référence : 171 sur 177 pays (2013) Niveau cible : > 171 Source : Indice de perception de la corruption Fréquence : annuelle</p> <p>1.6 : Élargissement de l'accès aux services d'aide juridique aux niveaux national et régional. Niveau de référence : 10 centres fournissant des services d'aide juridique aux niveaux national et</p>		<p>1.1.2.B. Évolution des consultations sectorielles (pas encore ouvertes, désaccord, accord partiel, accord complet) Niveau de référence : pas encore ouvertes Niveau cible : accord complet Source : rapports de projets Fréquence : annuelle</p> <p>1.1.3. Propositions détaillées pour la mise en œuvre des principaux aspects de la stratégie nationale de lutte contre la corruption élaborées</p> <p>1.1.3.A. Nombre de propositions élaborées par le Gouvernement afin de limiter les risques de corruption dans différents secteurs Niveau de référence : 0 Niveau cible : 4 Source : Conseil des ministres iraquien Fréquence : annuelle</p> <p>1.1.4. Audit juridique de la législation iraquienne parachevé</p> <p>1.1.4.A. Examen de la législation iraquienne parachevé Niveau de référence : non Niveau cible : oui Source : rapports de projets Fréquence : annuelle</p> <p>1.1.4. Analyses et recommandations transmises Niveau de référence : non transmises Niveau cible : transmises Source : rapports des projets Fréquence : annuelle</p> <p>1.1.5. Compétences renforcées et procédures présentées au Parlement au sujet de l'élaboration des projets de loi,</p>	<p>locales, MANUI, organismes des Nations Unies</p> <p>Le PNUD œuvrera dans le respect des cadres et arrangements institutionnels nationaux et régionaux à instaurer une justice et un principe de responsabilité équitables, transparents et viables, assurant la protection des droits de l'homme, la cohésion sociale, la réconciliation et le développement national et régional.</p>	

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
<p>régional Niveau cible : 15 centres fournissant des services d'aide juridique aux niveaux national et régional Source : rapports des projets et du Ministère de l'information Fréquence : annuelle</p>		<p>la supervision, la gestion et la consultation</p> <p>1.1.5.A. Nombre de projets de loi élaborés sur la base d'une procédure de consultation publique. (fréquence et acteurs importants consultés)</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 3 Sources : rapport du projet « Renforcer la gouvernance participative et responsable » Fréquence : annuelle</p> <p>1.1.5.B. État d'avancement du mécanisme parlementaire de supervision et de gestion (présentation du projet planifiée, projet adopté, testé, exécuté)</p> <p>Niveau de référence : projet de plan d'action pour le renforcement du Parlement Niveau cible : mécanisme mis en œuvre Sources : rapport du projet « Renforcer la gouvernance participative et responsable » Fréquence : annuelle</p> <p>1.1.5.C. Nombre de commissions parlementaires en mesure d'examiner systématiquement les projets de loi</p> <p>Niveau de référence : 1 Niveau cible : 3 Source : rapport du projet « Renforcer la gouvernance participative et responsable » Fréquence : annuelle</p> <p>1.1.6. Prestation de services juridiques renforcée à l'intention des personnes déplacées, des réfugiés et des communautés d'accueil</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
		1.1.6.A Augmentation du nombre de centres d'aide juridique dans la Région du Kurdistan Niveau de référence : 7 centres Niveau cible : 10 centres Source : rapports des projets Fréquence : annuelle		
		1.1.6.B Offre de services d'aide juridique mobiles dans la Région du Kurdistan mettant l'accent sur la protection contre la violence sexuelle et sexiste Niveau de référence : 0 Niveau cible : 3 centres mobiles Source : rapports de projets Fréquence : annuelle		

Priorité ou objectif du pays : schéma directeur relatif aux programmes gouvernementaux (2014-2018) – Priorité 2 : améliorer les conditions de vie des citoyens et les services qui leur sont fournis; priorité 6 : réglementer les relations entre entités fédérales et entités locales

Réalisation 2 énoncée dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : réforme administrative et financière et mesures de décentralisation adoptées et mises en œuvre au niveau du Gouvernement fédéral et des gouvernorats²⁰

Réalisation correspondante 3 du plan stratégique (tirée du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017) : Les pays se dotent d'institutions renforcées pour assurer progressivement l'accès universel aux services de base.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
2.1.Hausse de la part du budget d'équipement fédéral allouée aux autorités des gouvernorats Niveau de référence : 18 % Niveau cible : 40 % Source : Ministère fédéral de la planification Fréquence : annuelle	Système statistique national; Bureau de statistique de la Région du Kurdistan; Groupe conjoint de l'analyse, Iraq; données de la Banque mondiale sur l'Iraq; enquête socioéconomique menée en 2012 auprès des ménages	2.1.1. Capacités essentielles renforcées pour la gestion des finances publiques et la planification du développement au niveau des gouvernorats <i>Indicateurs</i> 2.1.1.A. Projet de procédures pour la planification, la gestion des finances publiques et l'exécution du budget parachevé	Parlement, secrétariat du Conseil des ministres, Ministère de la planification, Ministère des finances et principaux ministères d'exécution, conseils des gouvernorats, Ministère des sciences et de la technologie, Union	Ressources ordinaires : 3 456 Autres ressources : 64 375

²⁰ Plan-cadre des Nations Unies pour le développement de l'Iraq, 2015-2019, en cours de révision; le présent cadre de résultats et d'allocation des ressources comporte un projet d'énoncé des réalisations pour la nouvelle version du document.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
<p>2.2. Hausse de la part moyenne du budget exécuté au niveau des gouvernorats</p> <p>Niveau de référence : moyenne de 2011 : 54 %²¹</p> <p>Niveau cible : 65 % d'ici à 2020</p> <p>Source : budget gouvernemental</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	<p>iraquiens; Réseau de partage du savoir sur l'Iraq; premières conclusions des enquêtes de projets; évaluation des résultats</p> <p>L'utilisation d'autres sources de données sera envisagée avec le Ministère de la planification et d'autres institutions.</p>	<p>Niveau de référence : non</p> <p>Niveau cible : oui</p> <p>Source : rapports des projets</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>2.1.1.B. Proportion des membres du personnel concernés formés aux procédures réformées ou adaptées (indicateur 3.2.2 du plan stratégique)</p>	<p>européenne, Département d'État américain, Agence japonaise de coopération internationale, Ministère de la planification – Région du Kurdistan, conseils provinciaux, Commission de la fonction publique, Ministère de l'environnement, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile et associations locales, MANUI, organismes des Nations Unies</p>	
<p>2.3. Système de nomination axé sur le mérite mis en place</p> <p>Niveau de référence : non</p> <p>Niveau cible : oui</p> <p>Source : rapports du projet « Programme de modernisation du secteur public iraquien »</p> <p>Fréquence : annuelle</p>		<p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 80 %</p> <p>Source : rapports de projets</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>2.1.2. Projets de loi sur la répartition nationale des revenus et des ressources élaborés</p>	<p>Participation des organisations de la société civile en appui à l'élaboration des orientations, programmes et capacités du Gouvernement ayant trait aux menaces environnementales et climatiques et aux risques de catastrophe, en particulier le problème de la rareté de l'eau aux niveaux national, infranational et local; priorité donnée aux programmes sectoriels dans des zones déterminées, par le biais d'institutions décentralisées</p>	
<p>2.4. Système fédéral de suivi des résultats mis en place</p> <p>Niveau de référence : non</p> <p>Niveau cible : oui</p> <p>Source : rapports du projet « Programme de modernisation du secteur public iraquien »</p> <p>Fréquence : annuelle</p>		<p>2.1.2.A. Présentation en temps et en heure des critères de répartition du budget au Comité budgétaire et financier</p> <p>Niveau de référence : non</p> <p>Niveau cible : oui</p> <p>Source : rapports de projets</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>2.1.2.B. Critères de répartition du budget acceptés par le Comité budgétaire et financier pour examen</p> <p>Niveau de référence : non</p> <p>Niveau cible : oui</p> <p>Source : rapports de projets</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>2.1.3. Conception du système de suivi des résultats pour le Gouvernement fédéral achevée</p> <p>2.1.3.A. Projet de série d'indicateurs de résultats élaboré</p>		

²¹ Chiffres spécifiques à chaque gouvernorat approfondis : http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Iraq/Iraq_UNDAF_2015-2019.pdf, p. 30.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
		<p>Niveau de référence : non Niveau cible : oui Source : rapports de projets Fréquence : annuelle</p> <p>2.1.3.B. Nombre d'organismes publics testant les critères proposés</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 5 Source : rapports de projets Fréquence : annuelle</p> <p>2.1.4. Mécanisme de suivi et d'évaluation du budget d'équipement mis en place</p> <p>2.1.4.A. Nombre de ministères/provinces ayant testé le mécanisme</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 3 Source : rapports du projet « Programme de modernisation du secteur public iraquien » Fréquence : annuelle</p> <p>2.1.5. Mécanisme de recrutement fondé sur le mérite mis au point pour les hauts fonctionnaires</p> <p>2.1.5.A. Critères de sélection définis</p> <p>Niveau de référence : non Niveau cible : oui Source : rapports du projet « Programme de modernisation du secteur public iraquien » Fréquence : annuelle</p> <p>2.1.5.B. Membres du jury formés</p> <p>Niveau de référence : non Niveau cible : oui Source : rapports du projet « Programme de modernisation du secteur public iraquien » Fréquence : annuelle</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
<p>Priorité ou objectif du pays : schéma directeur relatif aux programmes gouvernementaux (2014-2018) – Priorité 1 : œuvrer en faveur de la sécurité et de la stabilité de l’Iraq et de la protection de ses installations; priorité 2 : améliorer les conditions de vie des citoyens et les services qui leur sont fournis</p> <p>Réalisation 3 énoncée dans le plan-cadre des Nations Unies pour l’aide au développement (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : amélioration des conditions de sécurité pour le rapatriement des personnes déplacées vers les zones récemment libérées²²</p> <p>Réalisation correspondante 6 du plan stratégique (tirée du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017) : après un conflit ou une catastrophe naturelle, le relèvement est rapide et le retour sur le chemin du développement durable se fait sans tarder.</p>				
<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
<p><i>Indicateurs</i></p> <p>3.1. Présence et bon fonctionnement des services publics, mesurés comme suit :</p> <p>3.1.A. Nombre d’heures quotidiennes durant lesquelles l’électricité est disponible</p> <p>Niveau de référence : 2 heures par jour en moyenne Niveau cible : 16 heures par jour Source : Ministère de l’électricité Fréquence : annuelle</p> <p>3.1.B. Nombre d’écoles et de centres de soin en état de fonctionner</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 48 (32 écoles, 16 centres de soin) Source : rapport du projet de mécanisme de financement pour la stabilisation immédiate Fréquence : _____</p> <p>3.2. Nombre de petites entreprises restaurées</p>	<p>Système statistique national; Bureau des statistiques de la Région du Kurdistan; Groupe conjoint de l’analyse, Iraq; chiffres de la Banque mondiale sur l’Iraq; enquête socioéconomique menée auprès des ménages iraqiens en 2012; Réseau de partage du savoir sur l’Iraq; premières conclusions des enquêtes de projets; évaluation des résultats; rapport national sur le développement humain</p> <p>L’utilisation d’autres sources de données sera envisagée avec le Ministère de la planification et d’autres institutions.</p>	<p>3.1.1. Dans des régions ciblées, capacités des administrations locales en matière de planification, d’administration et de gestion financière restaurées</p> <p><i>Indicateurs</i></p> <p>3.1.1.A. Nombre de gouvernorats disposant de programmes de reconstruction et de développement</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 4 Source : Ministère de la planification/Gouvernorat Fréquence : trimestrielle</p> <p>3.1.1.B. Mécanismes de gestion des finances publiques élaborés et en état de marche</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 4 Source : Ministère des finances/Gouvernorat Fréquence : trimestrielle</p> <p>3.1.2. Remise en état des infrastructures locales de base pour l’eau, l’électricité, la santé, l’éducation et les bureaux administratifs.</p>	<p>Secrétariat du Conseil des ministres et principaux ministères d’exécution, Commission économique et sociale pour l’Asie occidentale, Banque mondiale, Organisation de coopération et de développement économiques, Agence japonaise de coopération internationale, fonds humanitaire commun, Fonds monétaire international, Agence des États-Unis pour le développement international, Conseil consultatif du Premier Ministre, Commission nationale de l’équipement, bureau de statistique national, bureau de statistique de la Région du Kurdistan, conseils provinciaux, Fédération des chambres de</p>	<p>Ressources ordinaires : 800</p> <p>Autres ressources : 99 200</p> <p>Ressources ordinaires, total partiel : 7 712</p> <p>Autres ressources, total partiel : 227 950</p> <p>Total : 235 662</p>

²² Plan-cadre des Nations Unies pour le développement de l’Iraq, 2015-2019, en cours de révision; le présent cadre de résultats et d’allocation des ressources comporte un projet d’énoncé des réalisations pour la nouvelle version du document.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
<p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 1 000 Source : rapports du mécanisme de financement pour la stabilisation immédiate Fréquence : trimestrielle</p>		<p>3.1.2.A. Nombre d'écoles remises en état Niveau de référence : 0 Niveau cible : 8 par province Source : rapports de projets Fréquence : trimestrielle</p>	<p>commerce, Fédération iraquienne des industries, syndicats, organisations de la société civile, MANUI, organismes des Nations Unies; Conseil des représentants, Parlement du Kurdistan, Conseil judiciaire supérieur, Commission nationale des partenariats, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, organes de supervision, commission constitutionnelle indépendante, forces de l'ordre, magistrature, institutions judiciaires, associations professionnelles, établissements universitaires, associations locales, principaux donateurs, organisations non gouvernementales, partis politiques, organisations de la société civile, organes de presse, direction conjointe de passation des marchés, Centre commun de coordination et de suivi</p>	
<p>3.3. Nombre de programmes menés à bien dans le cadre de la stratégie « Horizon 2020 » du gouvernement de la Région du Kurdistan.</p>		<p>3.1.2.B. Nombre de réseaux électriques remis en état Niveau de référence : 0 Niveau cible : 100 dans chaque gouvernorat Source : rapports de projets Fréquence : trimestrielle</p>		
<p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 4 Source : Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires Fréquence : annuelle</p>		<p>3.1.2.C. Nombre de centres de soin remis en état Niveau de référence : 0 Niveau cible : 4 dans chaque gouvernorat Source : rapports de projets Fréquence : trimestrielle</p>		
<p>3.4 : Hausse de la proportion des personnes déplacées rapatriées vers les zones libérées</p>		<p>3.1.2.D. Nombre d'installations hydrauliques remises en état de marche Niveau de référence : 0 Niveau cible : 4 dans chaque gouvernorat Source : rapports de projets Fréquence : trimestrielle</p>		
<p>Niveau de référence : 10 % Niveau cible : 80 % Source : Centre commun de coordination et de suivi Fréquence : annuelle</p>		<p>3.1.3. Création de sources de revenu 3.1.3.A. Nombre total de personnes disposant de sources de revenus diversifiées grâce aux projets d'urgence du PNUD (chiffres ventilés par sexe et par âge) (indicateur 6.1.1.A.3.1 du plan stratégique)</p>		
<p>3.5 : Proportion des membres des communautés d'accueil, des réfugiés et des personnes déplacées en mesure de subvenir en permanence à leurs besoins élémentaires</p>		<p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 40 000 (dont au moins 30 % de femmes) Source : rapports de projets, base de données sur les activités menées en Iraq Fréquence : trimestrielle</p>	<p>Concertation avec le Gouvernement et d'autres acteurs nationaux au sujet des mesures et procédures dans le domaine de la politique sociale et du développement, et des stratégies et</p>	

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
<p>l'évaluation groupée des besoins, phase II) Niveau cible : 95 % Source : enquête socioéconomique conduite par la Banque mondiale auprès des ménages irakiens, évaluations menées auprès des réfugiés, des personnes déplacées et des communautés d'accueil dans le cadre de l'initiative REACH Fréquence : annuelle</p>		<p>3.1.3.B. Nombre de commerçants bénéficiant de subventions en espèces (données ventilées par sexe) Niveau de référence : 0 Niveau cible : 200 (dont au moins 30 % de femmes) par province Source : rapports de projets Fréquence : trimestrielle</p> <p>3.1.3.C. Nombre de familles dirigées par une femme ayant eu accès au microcrédit pour le développement d'une petite ou moyenne entreprise Niveau de référence : 0 Niveau cible : 600 Source : rapports de projets Fréquence : trimestrielle</p> <p>3.1.3.D. Nombre de personnes bénéficiant de sources de revenu créées par des ONG ou des associations locales appuyées par le PNUD (données ventilées par sexe) Niveau de référence : 0 Niveau cible : 100 par gouvernorat Source : rapports de projets Fréquence : trimestrielle</p> <p>3.1.3.E. Nombre d'emplois d'urgence créés pour les jeunes (15 à 29 ans) grâce à des projets du PNUD (données ventilées par sexe) Niveau de référence : 600 (dont 15 % de femmes en moyenne) Niveau cible : 2 000 (dont au moins 25 % de femmes) Source : rapports de projets, base de données sur les activités menées en Iraq Fréquence : trimestrielle</p> <p>3.1.4 Initiatives locales et provinciales en faveur de la réconciliation conçues et mises en œuvre</p>	<p>réglementations nationales pour une croissance profitant à tous, en insistant sur les régions les plus en retard, dans le cadre d'un dispositif exhaustif</p>	

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
		<p>3.1.4.A. Nombre d'initiatives en faveur du consensus et de la réconciliation ayant débouché sur des accords spécifiques</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 1 par zone de tension (au niveau des sous-districts) dont le nombre est estimé à 15 dans la Région du Kurdistan et en Iraq Source : enquête d'opinion dans les zones de programmation auprès des personnes ciblées, Indice de cohésion sociale et de réconciliation; rapport annuel sur l'appui à la cohésion sociale en Iraq Fréquence : trimestrielle</p>		
		<p>3.1.4.B. Parties concernées par le conflit local participant au processus de réconciliation</p> <p>Niveau de référence : aucun Niveau cible : 200 par province Source : rapports de projets Fréquence : trimestrielle</p>		
		<p>3.1.4.C. Nombre d'activités en faveur de la réconciliation conduites par les jeunes, les ONG et les associations féminines</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 5 par gouvernorat Source : ONG locales, centres socioculturels; rapport annuel sur l'appui à la cohésion sociale en Iraq Fréquence : trimestrielle</p>		
		<p>3.1.5. Appui technique fourni au niveau du gouvernorat de la Région du Kurdistan en vue d'améliorer la réaction aux crises</p>		
		<p>3.1.5.A. Structures pour la coordination et la gestion de la réaction aux crises mises sur pied et opérationnelles</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
		<p>Niveau de référence : structures de réaction aux crises créées</p> <p>Niveau cible : Comité mixte de coordination en mesure de fournir des données fiables sur les crises et d'informer les décideurs des lacunes et des capacités de réaction, et de proposer des plans globaux</p> <p>Source : rapports de projets</p> <p>Fréquence : trimestrielle</p>		
		<p>3.1.6. Amélioration de la prestation de services de base participative décentralisée auprès des communautés d'accueil de la Région du Kurdistan et dans les camps de déplacés et de réfugiés</p>		
		<p>3.1.6.A. Nombre de districts mettant en œuvre des initiatives en faveur du rétablissement de la cohésion sociale au moyen de partenariats entre autorités locales, associations et secteur privé; contributions apportées par chacun de ces acteurs</p>		
		<p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 15 districts</p> <p>Source : rapports de projets</p> <p>Fréquence : trimestrielle</p>		
		<p>3.1.7. Stabilisation immédiate des moyens de subsistance grâce aux emplois d'urgence pour les communautés d'accueil et les groupes de population vulnérables dans la Région du Kurdistan</p>		
		<p>3.1.7.A. Nombre d'hommes et de femmes bénéficiant du programme travail contre rémunération (% de femmes)</p>		
		<p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 5 000 hommes et femmes (dont au moins 30 % de femmes) vivant des communautés touchées par la crise</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
		<p>qui bénéficient du programme travail contre rémunération Source : rapports de projets Fréquence : annuelle</p> <p>3.1.8. Solidarité locale renforcée grâce au dialogue et au renforcement des capacités des communautés et acteurs locaux et nationaux dans la Région du Kurdistan</p> <p>3.1.8.A. Nombre d'instances de dialogue local mises en place dans la Région du Kurdistan</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 16 Source : rapports de projets Fréquence : annuelle</p>		